

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Départemental Personnes Handicapées
12542

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

OBJET : Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Icom'Provence pour l'accès à l'informatique et aux nouvelles technologies du numérique des personnes en situation de handicap. Exercice 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative, le Conseil départemental encourage les initiatives en faveur des personnes handicapées leur permettant d'optimiser leurs conditions de vie.

L'association Icom'Provence dont le siège est situé au 103, avenue de Lattre de Tassigny, 13009 Marseille, et dont le Président est Monsieur Guillaume Madiona, gère un centre de ressources informatiques reconnu d'intérêt général, qui œuvre auprès des personnes en situation de handicap, des séniors et de toutes autres personnes fragilisées.

Elle permet à ce public empêché de compenser leurs déficiences motrices, sensorielles ou cognitives par l'accès aux technologies de l'information, de la communication (TIC), vecteurs de lien social, d'autonomie, et de stimulation cognitive. Un diagnostic préalable établi par un ergothérapeute est nécessaire à l'accessibilité informatique et technique par le choix de matériel et interfaces adaptés aux spécificités des handicaps.

Le local dont dispose l'association est suffisamment grand pour disposer d'un espace ouvert pour l'accueil et le secrétariat, d'un bureau de direction, d'un bureau pour les consultations d'ergothérapie, et d'une salle de cours équipée pour la vidéo projection avec 6 postes informatiques fixes complétés de 4 tablettes et 5 ordinateurs portables.

En terme de moyens humains, 3 salariés et de nombreux bénévoles ainsi que des volontaires en engagement de service civique, accueillent un public aux attentes diversifiées.

L'association comptabilise 251 adhérents en situation de handicap.

L'action d'Icom'Provence s'articule autour d'ateliers d'initiation à l'usage des outils informatiques s'adressant aux personnes en situation de handicap, salariés et non salariés, sur la formation des professionnels aidant les personnes fragilisées, sur l'appropriation des outils numériques par les enfants présentant des troubles « DYS ».

Pour ce public, dont les handicaps « invisibles » pénalisent les apprentissages, l'association a poursuivi ses actions spécifiques et son accompagnement à l'insertion scolaire en partenariat avec les différents intervenants dans ce domaine. Le matériel informatique est un véritable outil de

compensation permettant, au moyen des logiciels spécifiques préconisés, d'exploiter au mieux les capacités et ainsi contourner les difficultés de ces enfants.

L'association travaille également depuis 2016 sur un projet de création « Dessin Ami-Né » visant à favoriser, via les connaissances acquises sur les nouvelles technologies, la sociabilité de jeunes en situation de handicap, par un travail de groupe.

Elle développe depuis un projet de préformation professionnelle sur l'apprentissage des bases de la programmation web s'adressant à de jeunes autistes Asperger afin de prévenir les situations d'échec auxquelles ils sont confrontés sans mesures d'accompagnement préalables.

Au cours de l'année, 166 personnes en situation de handicap ont ainsi été conseillées et suivies (20 adultes et 146 enfants). Au nombre des actions menées, on en compte 1 280 concernant des cours d'initiation informatique adaptés lors de séances individuelles ou d'ateliers collectifs et 90 consultations pour un bilan conseil.

Pour toute participation ou subvention égale ou supérieure à 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL